



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement 08-2026

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement 08-2026 Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels pour autoriser les maisons de travailleurs

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 26 mars 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 201, rue principale à La Sarre, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

Donnée à La Sarre, ce 15 avril 2026

Karolane P. Paquin
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la Ville de La Sarre le 15 avril 2026.

Karolane P. Paquin
Greffière